

Les Opérations de Maintien de la Paix de l'ONU :
activités au cours de l'année 2016

Nadège SHEEHAN

Docteur en économie, Université de Grenoble-Alpes

I. Données générales

Nombre d'opérations de maintien de la paix en cours : 16

Nombre d'opérations de maintien de la paix depuis 1948 : 71

Budget total approuvé au cours de 2016

Le montant total des budgets approuvés pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est d'environ 7,87 milliards de dollars des Etats-Unis, soit une légère baisse par rapport au budget de la période précédente (8,27 milliard de dollars)

Total des effectifs en 2016 : 117024 dont 99034 en uniforme (84408 soldats, 1840 observateurs militaires, et 12786 policiers) les autres étant du personnel civil

Total des pertes en vies humaines en 2016 : 97

Les opérations sont présentées, ci-après, dans leur ordre de création, de la plus ancienne à la plus récente : **ONUST, UNMOGIP, UNFICYP, FNUOD, FINUL, MINURSO, MINUK, MINUL, ONUCI, MINUSTAH, MINUAD, MONUSCO, FISNUA, MINUSS, MINUSMA, MINUSCA.**

II. ONUST

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

En cours depuis 1948

Mandat

Aider à établir la stabilité au Moyen Orient. Établi en 1948, l'ONUST est la première opération de maintien de la paix déployée par les Nations Unies. Les observateurs militaires de l'ONUST restent déployés au Moyen-Orient pour surveiller les cessez-le-feu et les Conventions d'Armistice général, circonscrire les incidents isolés et les empêcher de dégénérer en conflit généralisé, et aider les autres opérations de maintien de la paix déployées dans la région.

Le personnel de l'ONUST est également disponible dans de brefs délais pour former le noyau de certaines autres opérations dans le monde entier. La disponibilité des observateurs militaires de l'ONUST pour un déploiement quasi immédiat à la suite d'une décision du Conseil de sécurité de créer une nouvelle mission a été, semble-t-il, un facteur significatif au déploiement rapide des nouvelles missions.

Ne connaissant toujours pas de développement de ses fonctions, l'ONUST continue de surveiller la situation au Moyen-Orient, notamment la crise israélo-palestinienne, et se positionne pour être prête à intervenir très rapidement en cas de conflit. Face aux activités de colonisation continues et illégales, le processus de paix entre Israël et la Palestine ne montre aucun progrès et d'espoir de règlement dans un avenir proche. Israël a annoncé, en décembre

2016, un projet de loi dit ‘Loi de légalisation’ dont l’objectif est de protéger les colonies illégales et les avant-postes construits sur des propriétés privées palestiniennes en Cisjordanie. Ce projet concerne la légalisation d’une cinquantaine d’avant-postes et de 4 000 logements de colons construits en Cisjordanie occupée sur des terres privées palestiniennes. Lors d’un vote préliminaire tenu devant le Parlement israélien, ce projet a fait l’objet de votes favorables. Selon le Coordonnateur spécial de l’ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, si ce projet de loi est finalement adopté, il aura des conséquences juridiques d’une portée considérable pour Israël, à travers la Cisjordanie occupée, et réduira significativement toute perspective de paix israélo-palestinienne. Ces activités de colonisation vont à l’encontre de la position médiatrice du Quatuor pour le Moyen-Orient (États-Unis, Russie, Union européenne, et Nations Unies) selon laquelle les colonies constituent l’un des principaux obstacles à la paix. Si la nouvelle administration américaine met en avant les priorités israéliennes sans en calculer l’impact régional, le Quatuor pourrait se trouver affaibli et laisser libre champ à Israël de procéder aux colonies. Depuis la reprise de la colonisation par Israël, on compte qu’en l’espace de 23 ans, le nombre de colons est passé de 110 000 en 1933 à plus de 400 000 en 2016 (Dépêche du 6 décembre 2016).

Pour l’ONU, le cadre de la paix reste inchangé : il faut la création de deux États, sur la base du principe de l’échange de territoires contre la paix, et d’une paix régionale juste et globale, conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords existants signés par les parties. Le Secrétaire général de l’ONU a demandé aux membres du Conseil de sécurité d’élaborer un cadre convenu pour trouver une solution définitive au conflit sur la base de négociations directes et en consultation avec les parties concernées (Dépêche du 16 décembre 2016). Il reste à voir si la conférence internationale sur la résolution du conflit israélo-palestinien de janvier 2017 constituera une bonne base de départ vers la résolution définitive de cette crise.

Résolutions du Conseil de sécurité

Aucune résolution en 2016

Rapports du Secrétaire général

Aucun rapport en 2016

Dépêches du Service d’information de l’ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 16 décembre 2016), Cisjordanie : Ban Ki-moon dénonce un projet de loi israélien de régularisation de colonies, 16 décembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38663>

(Dépêche du 6 décembre 2016), L’ONU dénonce un projet de loi israélien sur la légalisation de colonies et d’avant-postes en Cisjordanie, 6 décembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38601>

(Dépêche du 23 novembre 2016), L’ONU réclame un retour aux négociations de fond entre israéliens et palestiniens, 23 novembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38546>

(Dépêche du 4 octobre 2016), Palestine : L’ONU salue la décision de reporter les élections locales, 4 octobre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38236>

Effectifs et budget

Effectifs : 382

- 146 observateurs militaires
- 88 membres du personnel civil international
- 146 membres du personnel civil local

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 1
Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (0) ; Autres (1)
- Total pertes depuis 1948 : 50

Crédits (biennaux 2016- 2017) : \$68 949 400 (dollars des États Unis)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bhoutan, Canada, Chili, Chine, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Irlande, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, et Suisse.

III. UNMOGIP

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
Créée en 1948, mais en cours depuis 1949

Mandat

Contrôler le cessez-le-feu dans l'État de Jammu et Cachemire

L'UNMOGIP n'a pas été particulièrement sollicitée au courant de l'année 2016.

Résolutions du Conseil de sécurité

Aucune résolution en 2016

Rapports du Secrétaire général

Aucun rapport en 2016

Effectifs et budget

Effectifs : 116

- 41 observateurs militaires
- 25 membres du personnel civil international
- 47 membres du personnel civil local

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0
- Total pertes depuis 1949 : 11

Crédits (biennaux 2016-2017) : \$21 134 800 (dollars des États Unis)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Chili, Croatie, Finlande, Philippines, République de Corée, Suède, Suisse, Thaïlande, et Uruguay.

IV. UNFICYP

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
En cours depuis 1964

Mandat

Participer aux efforts pour un règlement politique à Chypre

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, en janvier 2016 (S/RES/2263 (2016)), le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé le mandat de l'UNFICYP de six mois, jusqu'au 31 juillet 2016, et a augmenté les effectifs de la mission. Les dirigeants, chypriote grec, Nicos Anastasiades, et chypriote turc, Mustafa Akinci, semblaient accomplir des progrès de négociation vers un règlement global et durable des différends entre les deux parties. Par cette résolution, le Conseil espérait que les parties s'accorderaient sur des mesures de confiance militaire et sur l'ouverture de points de passage qui contribueraient à l'instauration d'un climat propice à un règlement pour la réunification de l'île. En revanche, si encore en septembre 2016, l'ONU semblait constater que les parties avaient fait des progrès dans ces négociations, deux mois plus tard, en novembre 2016, l'ONU ne semblait plus pouvoir parler de progrès, mais plutôt de revers temporaire. En effet, malgré les nombreux efforts réalisés par les deux dirigeants chypriotes, lors de pourparlers tenus entre les 7 et 11 novembre et 20 et 21 novembre 2016, les discussions n'ont pas pu aboutir à un accord sur les critères d'ajustement territorial.

Le mandat de l'UNFICYP avait encore été renouvelé, en juillet 2016, pour une période de six mois, jusqu'au 31 décembre 2016 (S/RES/2300 (2016)). A la fin de décembre 2016, les négociations pour la réunification de l'île poursuivaient leurs cours.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2300 (2016) du 26 juillet 2016

S/RES/2263 (2016) du 28 janvier 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre, S/2016/598, 8 juillet 2016

Rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre, S/2016/11, 6 janvier 2016

Rapport du Secrétaire général sur la mission de bons offices à Chypre, S/2016/15, 7 janvier 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 23 novembre 2016), Chypre : Le chef de l'ONU déçu de l'échec des récents pourparlers visant à réunifier l'île, 23 novembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38542>

(Dépêche du 25 septembre 2016), Chypre : L'ONU se félicite des progrès dans les négociations sur la réunification de l'île, 25 septembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38169>

(Dépêche du 28 janvier 2016), Chypre : Le Conseil de sécurité demande aux parties de progresser davantage vers un règlement durable, 28 janvier 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=36522>

(Dépêche du 21 janvier 2016), A Davos, Ban Ki-moon encourage les dirigeants chypriotes à trouver une solution globale, 21 janvier 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=36479>

Effectifs et budget

Effectifs : 1 080

- 1 028 membres du personnel en uniforme
 - 959 soldats

- 69 policiers
- 33 membres du personnel civil international
- 118 membres du personnel civil local

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0
- Total pertes depuis 1964 : 183

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$55 560 100 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bosnie et Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Fédération de Russie, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Lituanie, Monténégro, Paraguay, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, et Ukraine.

V. FNUOD

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
En cours depuis 1974

Mandat

Superviser le cessez-le-feu et l'accord de désengagement

Le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a été respectée, malgré l'instabilité persistante causée par le conflit en cours en République arabe syrienne et plusieurs violations de l'Accord de 1974 sur le dégage ment des forces israéliennes et syriennes (Accord de 1974 du 30 mai 1974). Par un vote à l'unanimité tenu en décembre 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé le mandat de la FNUOD, pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2017 (S/RES/2330 (2016)). Il a, par ailleurs, demandé que le Secrétaire général de l'ONU garantisse que la FNUOD soit dotée des capacités et ressources nécessaires afin que la mission puisse accomplir son mandat, en toute sécurité. La FNUOD avait été établie en 1974 (S/RES/350 (1974)) à la suite d'un Accord sur le désengagement des forces israéliennes et syriennes sur le plateau du Golan. La mission exerce un rôle de liaison entre les parties, lesquelles sont encouragées à y faire appel pour régler les questions d'intérêt commun. Il ne doit y avoir aucune activité militaire dans le Golan syrien. Or, les groupes d'opposition armés syriens luttent dans la zone d'opération de la FNUOD, mettant la vie du personnel militaire de la mission en danger.

A la fin de décembre 2016, l'ONU devait encore se trouver en position d'exiger la cessation des combats dans la zone de séparation et que toutes les parties au conflit domestique syrien mettent fin aux activités militaires dans la zone d'opération de la FNUOD.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2330 (2016) du 19 décembre 2016

S/RES/2294 (2016) du 29 juin 2016

Rapports du Secrétaire général

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/1057, 14 décembre 2016

Rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 30 août au 17 novembre 2016, S/2016/1037, 7 décembre 2016

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/873, 18 octobre 2016

Rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 21 mai au 29 août 2016, S/2016/803, 20 septembre 2016

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/460, 17 juin 2016

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1^{er} mars au 20 mai 2016, S/2016/520, 8 juin 2016

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/460, 19 mai 2016

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/384, 26 avril 2016

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 19 novembre 2015 au 29 février 2016, S/2016/520, 14 mars 2016

(Accord de 1974 du 30 mai 1974), Rapport du Secrétaire général, S/11302/Add.1, Annexes A et B, 30 mai 1974

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N74/143/37/PDF/N7414337.pdf?OpenElement>

Rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 19 novembre 2015 au 29 février 2016, S/2016/242, 14 mars 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 19 décembre 2016), Golan : Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la force de l'ONU chargée d'observer le désengagement, 19 décembre 2016

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38670#.WJju3UUrLBI>

Effectifs et budget

Effectifs : 927

- 819 membres du personnel en uniforme, tous soldats
- 50 membres du personnel civil international
- 90 membres du personnel civil local

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0
- Total pertes depuis 1974 : 46

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$47 714 100 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)
Bhoutan, Fidji, Finlande, Inde, Irlande, Népal, et Pays-Bas

VI. FINUL

Force intérimaire des Nations Unies au Liban
En cours depuis 1978

Mandat

Contrôler la cessation des hostilités et assurer un accès humanitaire aux populations civiles

Après une attaque sur deux véhicules des Forces de défense israéliennes (FDI) au sud de la ligne bleue, en janvier 2016, dans la zone des Fermes de Chebaa – lors de laquelle le personnel militaire de la FINUL n'a souffert aucune perte – la FINUL décidait de renforcer sa présence sur le terrain et d'intensifier ses patrouilles dans la zone d'opération, en coordination avec les FDI. La mission avait, en outre, lancé une investigation pour déterminer les circonstances de cet incident (*UNIFIL Press Statement*, 4 Janvier 2016). Cette coordination avec les FDI a permis d'éviter une escalade de la situation et, de manière générale, contribue au maintien d'une situation de calme dans la zone d'opération. Lors de sa visite de deux jours, en mars 2016, le Secrétaire général de l'ONU constatait, d'ailleurs, que le Liban connaissait sa période la plus calme depuis l'adoption de la résolution 1701 du Conseil de sécurité en 2006 et que les raisons principales de ce calme et de la mise œuvre réussie du mandat de la FINUL pouvaient s'expliquer par l'engagement continu des parties à la cessation des hostilités et la capacité croissante des Forces armées libanaises à assurer la sécurité dans le pays. Le Secrétaire général de l'ONU a particulièrement souligné l'importance de continuer de faire appel au forum tripartite (Liban, Israël et FINUL) pour résoudre tout différend entre les parties. Il fallait en outre renforcer la coopération entre les Forces armées libanaises et la FINUL, au sud du Liban, y compris à travers le processus de dialogue stratégique. Ce dernier demeure crucial si les Forces armées libanaises doivent se charger de responsabilités croissantes dans la zone d'opération de la FINUL.

Selon le Chef de la mission, le Major-général Luciano Portolano, (le Major-général Michael Beary est devenu nouveau chef de mission en juillet 2016), face aux multiples défis auxquels est confronté le sud du Liban, il faut admettre que la FINUL a joué un rôle significativement dissuasif pour éviter la reprise des hostilités (*UNIFIL Press Statement*, 24 mars 2016). Le Chef de la mission souligne que le succès de la FINUL dépend de relations de confiance avec la population et d'un partenariat solide avec les communautés locales. Ainsi, elle mène ses actions tout en respectant les croyances religieuses, et les traditions et sensibilités culturelles de la population du sud du pays. Il faut également constater que, bien que le pays connaisse une période calme, il est important de poursuivre des efforts pour remplir les objectifs de la résolution 1701. Le contexte régional de violence et d'instabilité renforce l'importance pour les parties de réaliser des progrès tangibles vers un cessez-le-feu permanent. En octobre 2016, le Major-général Beary, a félicité les chefs des autorités locales et religieuses du sud-est du Liban, de même que les Forces armées libanaises, pour le calme qui règne dans la zone, indiquant que la situation reflète la volonté du peuple (*UNIFIL Press Statement*, 29 octobre 2016).

En novembre 2016, le groupe tripartite se réunissait pour sa centième réunion, depuis sa formation au lendemain de la guerre de 2006. Le Chef de la mission appelle les parties à ne pas faire emploi de langage menaçant de l'appel à la force, ce qui viendrait saper dix années de calme relatif entre le Liban et Israël. Il souligne que, dans tout cas d'occurrence d'incident, l'action immédiate doit être d'employer les voies de liaison et de coordination établies à cette fin par la FINUL. Les réunions tripartites sont considérées comme un outil essentiel de gestion de conflit et de mécanisme de confiance entre les parties et sont les seules occasions de rencontre pour les représentants libanais et israéliens.

En ce qui concerne la situation générale au Liban, après plus de deux ans d'impasse politique, le pays a élu son nouveau Président de la République, Michel Aoun, le 31 octobre

2016, en vertu de la Constitution libanaise. Le Conseil de sécurité de l'ONU considère cette élection comme une étape significative dans la voie vers un règlement de la crise politique et institutionnelle dans le pays. Ces avancées ne peuvent cependant s'arrêter aux élections. De par sa position géographique, le Liban joue un rôle critique de sécurité, au niveau régional et, si le pays doit promouvoir cette sécurité régionale, il doit d'abord être en mesure de faire face à ses propres problèmes humanitaires, sociaux, et de sécurité. La formation d'un gouvernement d'union nationale, le 18 décembre 2016, constitue un progrès remarquable dans le processus de réconciliation politique. L'ONU vise une collaboration effective avec le nouveau gouvernement libanais afin d'améliorer les perspectives socio-économiques du pays. L'ONU s'efforce également d'assurer l'application effective de la Résolution du Conseil de sécurité S/RES/1701 du 11 août 2006, et toute autre résolution pertinente, essentielles à la stabilité du Liban et de la région.

En ce qui concerne les relations entre le Liban et la crise de réfugiés syriens, l'ONU demande que les parties libanaises respectent les engagements de la Déclaration de Baabda et s'engagent, à nouveau, en faveur d'une politique de non dissociation du Liban et de cessation de toute implication dans la crise en Syrie. En matière humanitaire, le Liban continue de faire face aux problèmes du nombre important de réfugiés syriens dispersés dans les milieux urbains et ruraux, y compris dans environ 2 125 communautés et localités du pays. Avec plus d'un million de personnes enregistrées, le Liban est le deuxième pays d'accueil de réfugiés syriens, après la Turquie. Selon une étude de 2016 (*Vulnerability Assessment, 2016*), menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF, et le Programme alimentaire mondial (PAM), grâce au soutien financier de la communauté internationale et à la programmation minutieuse des opérations humanitaires, la situation des réfugiés au Liban n'a pas considérablement empiré, par rapport à 2015, en matière de santé, d'éducation, de logement, d'eau, d'hygiène, de déchets solides, et d'énergie. On ne peut pas en dire autant, en revanche, de leur situation économique, laquelle continue de se détériorer. Cette étude rapporte que 71 % des ménages réfugiés syriens au Liban vivent en dessous du seuil de pauvreté alors que le pays est confronté à une augmentation de l'insécurité alimentaire.

Le Liban a fermé sa frontière avec la Syrie depuis janvier 2015. Si cela a pour effet d'empêcher l'entrée de nouveaux réfugiés, cela implique également que les réfugiés syriens vivant au Liban ne peuvent traverser la frontière. Même s'il est certain que ces réfugiés ne désirent pas retourner en Syrie, ne pouvant établir des camps au Liban, ils vivent en suspens et certainement environ 70 % de réfugiés ne disposent pas de droits légaux de résidence ; cela veut dire qu'ils ne peuvent avoir accès aux programmes libanais de santé, d'éducation, de logement, et d'emploi. Or, s'il existe des précédents pour la gestion de camps de réfugiés, il n'en existe pas pour l'assistance à des réfugiés urbains. Le nouveau gouvernement libanais s'est promis d'accélérer le retour des réfugiés en Syrie.

A la fin de décembre 2016, l'ONU vise l'élection du parlement au Liban, essentielle pour poursuivre les progrès de réconciliation politique déjà réalisés et pour la sécurité régionale. Il est prévu que cette élection ait lieu d'ici à mai 2017.

Résolutions du Conseil de sécurité
S/RES/2305 (2016), 30 août 2016

Rapports du Secrétaire général

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/962, 15 novembre 2016

Rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, S/2016/931, 9 novembre 2016

Vingt-quatrième rapport semestriel au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004), S/2016/882, 21 octobre 2016

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/796, 16 septembre 2016

Rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/714, 16 août 2016

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/631, 20 juillet 2016

Rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, S/2016/572, 24 juin 2016

Vingt-troisième rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004), S/2016/366, 22 avril 2016

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, S/2016/272, 23 mars 2016

Rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, S/2016/189, 26 février 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 18 décembre 2016), Liban : Le chef de l'ONU salue la formation d'un nouveau gouvernement, 18 décembre 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38667#.WJi2E0UrJAZ>

(Dépêche du 1^{er} novembre 2016), Liban : Le Conseil de sécurité se félicite de l'élection du Président Michel Aoun, 1^{er} novembre 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38417#.WJYAekUrLBI>

(Communiqué de presse du 19 décembre 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur le Liban, SC/12645, 19 décembre 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12645.doc.htm>

(Communiqué de presse du 27 juin 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité à la suite des attentats terroristes perpétrés au Liban, SC/12423, 27 juin 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12423.doc.htm>

(Communiqué de presse du 17 mars 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur la situation au Liban, SC/12287, 17 mars 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12287.doc.htm>

(*UNIFIL Press Statement*, 29 October 2016), UNIFIL head meets leaders from Southeastern Lebanon <https://unifil.unmissions.org/unifil-head-meets-leaders-southeastern-lebanon>

(*UNIFIL Press Statement*, March 24, 2016), United Nations Secretary-General visits UNIFIL headquarters, 24 March 2016 <https://unifil.unmissions.org/united-nations-secretary-general-visits-unifil-headquarters>

(*UNIFIL Press Statement*, 4 January 2016), UNIFIL Press Statement on Today's Incident along the Blue Line, 4 January 2016 <https://unifil.unmissions.org/unifil-press-statement-today's-incident-along-blue-line>

Articles et autres documents

Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon 2016, A study of UNHCR, UNICEF, and WFP, 2016

Effectifs et budget

Effectifs : 11 345

- 10 490 membres du personnel en uniforme, tous soldats
- 257 membres du personnel civil international
- 591 membres du personnel civil local

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 4
Accidents (1) ; Maladie (2) ; Actes malicieux (0) ; Autres (1)
- Total pertes depuis 1978 : 312

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$488 691 600 (dollars des Etats Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Allemagne, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belarus, Belgique, Brésil, Brunei, Cambodge, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, El Salvador, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Kenya, Malaisie, Népal, Nigéria, Qatar, République de Corée, Serbie, Sierra Léone, Slovénie, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, et Turquie.

VII. MINURSO

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
En cours depuis 1991

Mandat

Préparer le futur du territoire

En avril 2016, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution S/RES/2285 (2016) pour proroger le mandat de la MINURSO d'un an, jusqu'au 30 avril 2017. Les parties n'avaient fait aucun progrès réel dans des négociations devant aboutir à une solution politique juste, durable, et fondée sur l'auto-détermination du peuple du Sahara occidental. En réalité, l'état des discussions s'était détérioré depuis mars 2016, lorsque le Secrétaire général de l'ONU avait décrit l'annexion du Maroc au Sahara Occidental, en 1975, comme étant une « occupation ». Cette remarque a déclenché les disputes les plus graves que l'ONU ait jamais eues avec le Maroc, depuis 1991. La contre-réaction du Maroc a été d'expulser presque l'ensemble du personnel civil de l'ONU (Reuters (27 juillet 2016)). Ainsi, quatre mois plus tard, en août 2016, la MINURSO n'était toujours pas pleinement opérationnelle et le Secrétaire général de l'ONU se montrait profondément préoccupé de la situation tendue, causée par la présence nouvelle d'unités armées marocaines et du Front Polisario qui s'y étaient installés proches les unes des autres, dans l'étroite zone de tampon au sud-ouest du Sahara occidental entre la berme marocaine et la frontière mauritanienne. Il était important de suspendre toute action qui serait susceptible de modifier le statu quo, à savoir le respect, d'une part, des obligations conformément à l'Accord militaire numéro 1 et, d'autre part, de l'accord de cessez-le-feu signé en septembre 1991. Il fallait, en outre, faire partir toutes les unités armées afin d'éviter une situation qui continuerait d'entraver les discussions, si essentielles à

la sécurité du territoire, entre la MINURSO, le gouvernement marocain, et le Front Polisario (S/RES/2285 (2016) du 29 avril 2016).

A la fin de décembre 2016, la MINURSO n'était toujours pas pleinement fonctionnelle et les discussions restaient tendues. Or, le mandat qui avait été prorogé en avril 2016 arrivera à expiration dans seulement quatre mois, à savoir fin avril 2017. Après des dépenses de plus de 1.25 milliards de dollars depuis sa création, la Mission fait actuellement l'objet d'un revers significatif du fait des ruptures de discussions entre l'ONU et les parties. Un nouveau prolongement du mandat peut faire l'objet de débats importants au sein des membres du Conseil, qui pourraient considérer les dépenses engagées comme un gaspillage de ressources.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2285 (2016) du 29 avril 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, S/2016/1011, 1^{er} décembre 2016

Rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, S/2016/452, 16 mai 2016

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, S/2016/355, 19 avril 2016

Rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, S/2016/182, 25 février 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 2 novembre 2016), Les réfugiés sahraouis menacés par une réduction des rations alimentaires, prévient l'ONU, 2 novembre 2016
http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38424#.WJi_HOUrLBI

(Dépêche du 28 août 2016), Ban Ki-moon préoccupé par le regain de tensions au sud-ouest du Sahara occidental, 28 août 2016,
http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37932#.WJi_rkUrLBI

(Dépêche du 29 avril 2016), Sahara occidental : Le Conseil de sécurité juge urgent que la MINURSO exerce à nouveau pleinement ses fonctions, 29 avril 2016,
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37136#.WJjAAEUrLBI>

(Dépêche du 6 mars 2016), A Alger, Ban Ki-moon discute de la situation en Libye, au Mali et de la question du Sahara occidental, 6 mars 2016,
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=36768#.WJjATUUrLBI>

(Communiqué de presse du 7 décembre 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la Libye, SC/12613, 7 décembre 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12613.doc.htm>

Articles et autres documents

Reuters (July 27, 2016), U.N. Western Sahara mission still recovering from Morocco dispute, *Reuters, World News*, Wednesday July 27, 2016

<http://www.reuters.com/article/us-morocco-westernsahara-un-idUSKCN1062QQ>

Effectifs et budget

Effectifs : 460

- 219 membres du personnel en uniforme

- 27 soldats
- 192 observateurs militaires
- 84 membres du personnel civil international
- 157 membres du personnel civil local
- 4 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0
- Total pertes depuis 1991 : 15

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$56 582 500 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bhutan, Brésil, Chine, Croatie, Djibouti, Égypte, El Salvador, Fédération de Russie, France, Ghana, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Kazakhstan, Malaisie, Malawi, Mexique, Mongolie, Monténégro, Népal, Nigéria, Pakistan, République de Corée, Sri Lanka, Suisse, Togo, et Yémen.

VIII. MINUK

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

En cours depuis 1999

Le Mandat a été considérablement modifié en 2008. La mission continue, jusqu'à décision contraire du Conseil de sécurité, c'est-à-dire sans renouvellement périodique nécessaire du mandat

Mandat

Promotion de la sécurité, de la stabilité, et du respect des droits de l'homme au Kosovo

En février 2016, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, Zahir Tanin, a estimé, qu'au lieu de se concentrer sur des intérêts politiques limités, les dirigeants politiques kosovars devaient davantage explorer les opportunités de coopération régionale, comme celle du Sommet sur l'investissement dans les Balkans occidentaux, qui s'était tenu le même mois à Londres. Les tensions politiques internes sont un problème grave au Kosovo. L'ONU espérait que la transition pacifique du pouvoir, au début de 2016, contribuerait à apaiser ces tensions. Mais, cela ne suffit pas car les Kosovars se soucient moins des affrontements politiques interethniques que de voir leurs conditions de vie s'améliorer. La réduction des tensions politiques passe d'abord par la croissance économique et le pays doit investir plus, notamment dans la création d'emplois et d'un système d'éducation modernisé et dépolitisé, dans la santé, et dans de meilleures institutions pour garantir un état de droit. Il est également essentiel que le Kosovo mène des efforts pour lutter contre la corruption, un fléau qui touche la population entière, et entrave le développement économique et social du pays.

L'Union européenne est en mesure de jouer un rôle essentiel vers la réconciliation. Elle est d'ailleurs la pierre angulaire vers celle-ci. Selon le Chef de la MINUK, « La perspective de l'UE dans la région continue d'être le principal moteur de la réforme, en particulier dans les domaines cruciaux de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme » (Dépêche du 25 août 2016).

Même si le Secrétaire général de l'ONU a estimé que la situation politique au Kosovo présente des signes d'optimisme, il importe de constater que la menace de tensions politiques

et sécuritaires reste encore très présente au Kosovo. Le développement économique et social est donc crucial pour remédier à l'impact négatif de ces tensions.

Les priorités de la MINUK continuent d'être de promouvoir la sécurité, la stabilité, et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. A cet effet, la MINUK poursuit un engagement constructif avec Pristina et Belgrade, et avec toutes les communautés au Kosovo et les acteurs régionaux et internationaux, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de sécurité du Kosovo, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, et les agences, fonds, et programmes de l'ONU.

Résolutions du Conseil de sécurité

La MINUK est une mission créée sans limite dans le temps et ne fait donc l'objet d'aucune résolution.

Rapports du Secrétaire général

Rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) (lettre), S/2016/985, 21 novembre 2016

Rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2016/901, 26 octobre 2016

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies (lettre Secrétaire général), S/2016/709, 15 août 2016

Rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2016/666, 29 juillet 2016

Transmet le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo (lettre Secrétaire général), S/2016/459, 19 mai 2016

Rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2016/407, 29 avril 2016

Rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2016/99, 1^{er} février 2016

Transmet le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo (lettre Secrétaire général), S/2016/118, 5 février 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 25 août 2016), Kosovo : Au-delà des divisions, la population est en quête de meilleures opportunités, selon l'ONU, 25 août 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37921#.WJiriUUrLBI>

(Dépêche du 16 mai 2016), Kosovo : L'ONU souhaite que la transition pacifique du pouvoir apaise les tensions politiques, 16 mai 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37234#.WJiriUUrLBI>

(Dépêche du 29 février 2016), Kosovo : L'ONU estime que les dirigeants devraient davantage explorer les opportunités de coopération régionale, 29 février 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=36730#.WJis7kUrLBI>

Effectifs et budget

Effectifs : 362

- 15 membres du personnel en uniforme
 - 8 observateurs militaires
 - 7 policiers
- 109 membres du personnel civil international
- 219 membres du personnel civil local

- 19 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0
- Total pertes depuis 1999 : 55

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$36 486 900 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Allemagne, Autriche, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Italie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Fédération de Russie, Turquie, et Ukraine.

IX. MINUL

Mission des Nations Unies au Libéria
En cours depuis 2003

Mandat

Protéger la population civile ; conseiller le gouvernement libérien sur la réforme de l'appareil judiciaire et des institutions chargées de la sécurité ; aider le gouvernement libérien dans les efforts de promotion et de protection des droits de l'homme ; contribuer au renforcement des efforts faits par le gouvernement libérien pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste ; continuer à communiquer avec la population et le gouvernement pour promouvoir une paix durable jusqu'à la tenue des élections d'octobre 2017 ; et protéger le personnel, les installations et le matériel de l'ONU.

Dans un vote de douze en faveur et trois abstentions (France, Russie, Royaume Uni), le Conseil de sécurité votait sa résolution S/RES/2333 (2016), le 23 décembre 2016, prorogeant le mandat de la MINUL pour une dernière période de quinze mois, jusqu'au 30 mars 2018. La résolution exige également que l'ONU achève le retrait de tout le personnel civil et en tenue de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission. Après treize ans dans le pays, l'ONU a estimé que de grands progrès avaient été réalisés sur la voie du rétablissement de la paix, de la sécurité, et de la stabilité dans le pays. Le Libéria est également aujourd'hui en mesure d'assurer sa propre sécurité et se montre prêt à créer les institutions démocratiques, à appliquer les réformes nécessaires au sein du gouvernement, et à renforcer les capacités de son secteur de sécurité qui lui permettront de maintenir la paix et de continuer de protéger sa population civile. Il est, certes, important que ces institutions publiques continuent de fonctionner et soient crédibles, sinon le pays peut vite connaître l'instabilité.

Le Libéria est passé à une phase de reconstruction de la paix ; le pays doit veiller à la réconciliation nationale et au redressement économique, lutter contre la corruption, et favoriser l'efficacité et la bonne gouvernance (S/RES/2333 (2016)).

Les gouvernements français, russes, et britanniques se sont abstenus de voter considérant que le pays était déjà entré dans une phase évidente de reconstruction, après une longue période de maintien de la paix où il n'était plus nécessaire d'avoir des soldats armés. Les représentants français et britanniques, en particulier, ont indiqué que le maintien de la mission au Libéria crée une culture de dépendance, dans un pays où il n'existe plus de menace à la paix.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2333 (2016), 23 décembre 2016

S/RES/2308 (2016), 14 septembre 2016

S/RES/2288 (2016), 25 mai 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport spécial sur la Mission des Nations Unies au Libéria, S/2016/968, 15 novembre 2016

Trente-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, S/2016/748, 29 août 2016

Trente-deuxième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria, S/2016/706, 12 août 2016

Trente-et-unième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria, S/2016/169, 22 février 2016

Effectifs et budget

Effectifs : 3 100

- 1 813 membres du personnel en uniforme
 - 1 179 soldats
 - 63 observateurs militaires
 - 571 policiers (incluant les unités formées)
- 358 membres du personnel civil international
- 801 membres du personnel civil local
- 137 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 6
 - Accidents (2) ; Maladie (2) ; Actes malicieux (0) ; Autres (2)
- Total pertes depuis 2003 : 197

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$187 192 400 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bosnie et Herzégovine, Brésil, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Ghana, Inde, Jordanie, Kenya, Malaisie, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pologne, République de Corée, Roumanie, Serbie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

X. ONUCI

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

En cours depuis 2004

Mandat

Protéger les civils et soutenir le gouvernement dans le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réforme du secteur de la sécurité

Par sa résolution S/RES/2260 (2016) du 20 janvier 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé de réduire l'effectif du personnel militaire de l'ONUCI, passant de 5,437 à 4,000 militaires, à compter du 31 mars 2016 (Couverture de réunions du 20 janvier 2016). Cette décision réaffirmait l'intention du Conseil de mettre potentiellement fin au mandat de l'ONUCI, du fait qu'il considère que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire est aujourd'hui pleinement en mesure d'assurer sa sécurité, particulièrement suite aux élections présidentielles d'octobre 2015 et à l'adoption de la nouvelle constitution du pays par la Commission électorale indépendante (Dépêche du 3 novembre 2016). Le 28 avril 2016, le Conseil de sécurité a voté deux résolutions, S/RES/2284 (2016) et S/RES/2283 (2016), suite aux progrès remarquables qu'avait accomplis le pays vers la paix durable et le développement économique. La résolution 2284 (2016), adoptée à l'unanimité, a prorogé l'ONUCI jusqu'au 30 avril 2017 avec pour mandat, d'une part, de soutenir les efforts exercés par les forces ivoiriennes de sécurité pour la protection des civils et, d'autre part, de poursuivre les progrès accomplis par le gouvernement dans la consolidation de la paix et de la stabilité du pays. La mission doit également continuer de faire face aux défis de sécurité au long des frontières. Par sa résolution 2283 (2016), également adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité a décidé, le même jour, de lever le régime de sanctions financières, sur les armes, et sur les déplacements. La levée de ces sanctions devrait permettre au pays de moderniser la structure de sa sécurité nationale. En termes de structure du personnel et de la force militaire sur le terrain, le Conseil a décidé que l'ONUCI pouvait faire appel à tous les moyens qui lui sont nécessaires pour mettre en œuvre son mandat et que le Secrétaire général doit avoir achevé le retrait de tout le personnel civil et en uniforme de l'ONUCI, d'ici au 30 avril 2017. La force militaire de l'ONUCI et des unités de police doit être réduite vers des objectifs de retrait total. Ces retraits ne concernent pas les forces françaises, lesquelles peuvent encore rester sur le terrain jusqu'au 30 juin 2017. Ces forces pourront appuyer l'ONUCI dans les limites de leurs déploiement et capacités. Du fait de la reprise de discussions organisées et continues entre les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Libéria, le Conseil a pu autoriser le Secrétaire général à déployer l'unité de force de capacité de réaction rapide au Libéria, en cas d'une détérioration de la sécurité dans ce pays.

François Delattre, représentant du gouvernement français, a indiqué qu'il était rare de considérer que les objectifs d'une mission avaient été totalement atteints. L'ONUCI, en revanche, laisse des espoirs très positifs d'une mission réussie et pouvant même servir d'exemple à d'autres missions. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a apparemment fait preuve d'une volonté et d'un engagement fort de s'occuper de l'avenir de son pays et l'amener vers une situation de paix, sécurité, et réconciliation durables (Couverture de réunions du 20 janvier 2016). Confirmant sa bonne santé économique, la Côte d'Ivoire veut mobiliser tous les moyens nécessaires pour réaliser les Objectifs de développement durable et a indiqué, lors de l'Assemblée générale de septembre 2016, que le pays déposerait les instruments de ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques avant la fin 2017 (Dépêche du 22 septembre 2016).

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2284 (2016) du 28 avril 2016

S/RES/2283 (2016) du 28 avril 2016

S/RES/2260 (2016) du 20 janvier 2016

Rapports du Secrétaire général

Lettre datée du 15 août 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (ONUCI), S/2016/713, 16 août 2016

Rapport spécial sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, S/2016/297, 31 mars 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 21 décembre 2016), Côte d'Ivoire : Ban Ki-moon salue des élections législatives réussies, 21 décembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38688>

(Dépêche du 3 novembre 2016), Côte d'Ivoire : Le chef de l'ONU salue l'adoption de la nouvelle constitution, 3 novembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38426>

(Dépêche du 22 septembre 2016), La Côte d'Ivoire appelle les pays développés à respecter leurs engagements en faveur des pays en développement, 22 septembre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38124>

(Couverture des réunions du 28 avril 2016), Security Council Authorizes Final Extension for United Nations Operation in Côte d'Ivoire, Welcoming Country's 'Remarkable' Progress, SC/12342, 28 April 2016 <https://www.un.org/press/en/2016/sc12342.doc.htm>

(Couverture des réunions du 20 janvier 2016), Unanimously Adopting Resolution 2260 (2016), Security Council Authorizes Reduction in Côte d'Ivoire Mission's Military Contingent, SC/12212, 20 January 2016 <https://www.un.org/press/en/2016/sc12212.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 4 556

- 2 807 membres du personnel en uniforme
 - 1 947 soldats
 - 108 observateurs militaires
 - 752 policiers
- 301 membres du personnel civil international
- 660 membres du personnel civil local
- 89 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 7
Accidents (4) ; Maladie (3) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)
- Total pertes depuis 2004 : 143

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$153 046 000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Bangladesh, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maroc, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Pérou, Pologne, République démocratique du Congo, République de Corée, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Serbie, Tchad, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

XI. MINUSTAH

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
En cours depuis 2004

Mandat

Restaurer un environnement sûr et stable.

Les élections présidentielles tenues le 20 novembre 2016 à Haïti remplissaient toutes les conditions démocratiques et marquaient une étape positive pour le pays vers le rétablissement de ses institutions démocratiques. Bien que le pays soit sur la bonne voie, en matière politique, il est important que ses institutions puissent s'acquitter de leur mandat constitutionnel. Le pays a déjà accompli de nombreux progrès durables dans les domaines de la sécurité et de la sûreté, de la réconciliation nationale, et du développement durable, notamment en ce qui concerne la lutte contre le chômage et la pauvreté. Il est, cependant, essentiel de faire progresser la reconstruction et le développement économique et social du pays. Selon l'ONU, il faut apporter au pays une aide internationale au développement qui soit effective et renforcer les moyens dont disposent les institutions pour tirer parti de cette aide. Les institutions doivent être en mesure d'assurer et de vérifier que les fonctions de sécurité et de sûreté ne dépendent plus de l'appui international, notamment de la MINUSTAH, mais qu'elles deviennent indépendantes sur le plan opérationnel. Elles doivent continuer de renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire du pays afin d'améliorer l'intégration et la cohérence du secteur de sécurité. Sinon, des progrès économiques ou d'état de droit pourraient facilement être remis en cause.

Face aux inégalités sociales très apparentes dans le pays, le gouvernement haïtien doit prononcer clairement ses priorités et, non seulement veiller à ce que l'assistance sociale aille à ceux qui en ont le plus besoin, mais également à ce que des emplois soient créés pour remédier au chômage important dans le pays. L'inflation de base qui a augmenté pour s'établir à environ 10 % et l'insuffisance d'investissements nécessaires pour relancer la croissance, conjuguées à l'incertitude politique et à l'absence de systèmes de gouvernance transparents et efficaces, entravent le bon développement économique et social dans le pays. La MINUSTAH doit, notamment, poursuivre sa collaboration avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, et toutes autres parties prenantes, comme l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et la Communauté des Caraïbes. (S/RES/2313 (2016))

Même si l'on peut constater que le pays a fait des progrès généraux remarquables, Haïti reste encore gravement touché par des problèmes humanitaires. Le pays demeure encore très affecté par l'épidémie de choléra, propagée par la MINUSTAH, et par les conséquences désastreuses de nombreuses catastrophes naturelles. Trois mois après le dernier passage de l'Ouragan Matthew, en octobre 2016, des organisations internationales, comme l'UNICEF, apportaient encore secours aux victimes et environ 1,3 million de personnes dépendaient encore de l'assistance de biens humanitaires.

Le pays prévoit que les élections législatives, prévues pour début 2017, devraient se dérouler de manière juste, transparente, et pacifique. Ces élections seront d'autant plus importantes qu'elles permettront au Parlement de fonctionner régulièrement, ce qui est essentiel pour la poursuite positive d'efforts de développement économique et social.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2313 (2016) du 13 octobre 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, S/2016/753, 31 août 2016

Rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, S/2016/225, 8 mars 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 27 décembre 2016), Haïti : Le fonds d'urgence de l'ONU octroie 3,5 millions de dollars pour le rétablissement des services éducatifs, 27 décembre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38711>

(Dépêche du 7 décembre 2016), Haïti : Des ressources supplémentaires aideront, à terme, à éliminer le choléra, selon l'ONU, 7 décembre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38608>

(Communiqué de presse du 13 mai 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur Haïti, SC/12364, 13 mai 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12364.doc.htm>

(Communiqué de presse du 18 mars 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur Haïti, SC/12290, 18 mars 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12290.doc.htm>

(Communiqué de presse du 29 janvier 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur Haïti, SC/12229, 29 janvier 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12229.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 6 014

- 4 708 membres du personnel en uniforme
 - 2 358 soldats
 - 2 350 policiers
- 304 membres du personnel civil international
- 941 membres du personnel civil local
- 82 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0
- Total pertes depuis 2004 : 184

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$345 926 700 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Allemagne, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Djibouti, Équateur, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Madagascar, Mali, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, et Yémen.

XII. MINUAD

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
En cours depuis 2007

Mandat

Protéger les civils, faciliter l'aide humanitaire et aider le processus politique au Darfour

En juin 2016, le Secrétaire général de l'ONU reconnaissait qu'aucun progrès n'avait été réalisé dans la recherche d'une solution politique viable au conflit à Darfour, entraînant le Conseil de sécurité à adopter, le 29 juin 2016, la résolution S/RES/2296 (2016) par laquelle le mandat de la MINUAD est prorogé pour une période de douze mois, jusqu'au 30 juin 2017. Les opinions des membres du Conseil de sécurité à l'égard de la situation au Soudan ont divergé. Certains membres étaient plus critiques en raison des violations commises par le gouvernement soudanais en matière de droits de l'homme, des abus commis envers les civils, et de l'absence de coopération avec la Cour pénale internationale et la MINUAD. D'autres membres, comme la Russie et la Chine, considéraient que le Soudan s'efforçait de faire de grands progrès pour promouvoir la stabilité dans le pays. En 2010, la Russie, par exemple, avait mis fin aux sanctions économiques qu'elle avait imposées au Soudan et effacé la dette soudanaise (*Sudan Tribune*, 8 décembre 2010).

En l'absence de progrès pour atteindre les objectifs que s'étaient fixés la mission, étant donné l'insécurité persistante régnant dans le pays et la prolifération des armes, au niveau régional, il était important de maintenir les priorités stratégiques de la MINUAD : ces priorités sont notamment celles de protéger les civils, de faciliter l'accès de l'acheminement de l'aide humanitaire, et de jouer un rôle de médiateur entre le gouvernement et les mouvements armés, non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour. De nombreux progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre de ce Document, mais non dans son application. La recherche de l'instauration de conditions favorables au retour des déplacés et des réfugiés n'avait fait l'objet d'aucune avancée. Or, l'on comptait un nombre très élevé de déplacements de population, de longue durée, à l'intérieur du Darfour (environ 2,6 millions de déplacés, en juin 2016).

En novembre 2016, la MINUAD pouvait enfin témoigner de la cessation des hostilités, entrée en vigueur le 31 octobre, entre l'Armée de libération du Soudan (Minni Minnawi) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (Gibril). En revanche, si la MINUAD peut se féliciter de ce progrès, pour parler de paix durable, il faudrait que toutes les parties au conflit s'engagent envers une solution négociée pour la paix. Or, cela n'était encore pas le cas à la fin de décembre 2016.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2296 (2016) du 29 juin 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour, S/2016/1109, 23 décembre 2016

Rapport sur l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour, S/2016/812, 27 septembre 2016

Rapport sur l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour, S/2016/587, 1^{er} juillet 2016

Rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, S/2016/510, 8 juin 2016

Rapport sur l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour, S/2016/268, 22 mars 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 3 novembre 2016), Darfour : La MINUAD se félicite d'une cessation des hostilités de six mois par deux groupes armés, 3 novembre 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38432#.WJeJEEUrLBI>

(Dépêche du 29 juin 2016), Darfour : En l'absence de progrès notables, le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUAD, 29 juin 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37571#.WJeH9kUrLBI>

(Dépêche du 14 juin 2016) Darfour : Peu de progrès dans la recherche d'une solution politique au conflit, selon l'ONU, 14 juin 2016
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37456#.WJdDiUUrLBI>

(Communiqué de presse du 10 mars 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur l'attaque perpétrée contre les Casques bleus de la MINUAD au Darfour, SC/12276-AFR/3342-PKO/566, 10 mars 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12276.doc.htm>

Articles et autres documents

Sudan Tribune (8 December 2010), Russia Willing to Assist in Obtaining Debt Relief – Envoy, *Sudan Tribune*, 8 December 2010 <http://allafrica.com/stories/201012090752.html>

International Refugee Rights Initiative (Juin 2016), “No one on the earth cares if we survive except God and sometimes UNAMID” – The challenges of peacekeeping in Darfur, *International Refugee Rights Initiative*, June 2016, pp. 14-18

<http://www.refugee-rights.org/Publications/Papers/2016/UNAMID%20FINAL.pdf>

Document de Doha pour la paix au Darfour, A/65/914, S/2011/449
[http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/SD_110531_DohaDocumentPeaceDarfur\(fr\).pdf](http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/SD_110531_DohaDocumentPeaceDarfur(fr).pdf)

Effectifs et budget

Effectifs : 20 616

- 17 023 membres du personnel en uniforme
 - 13 599 soldats
 - 153 observateurs militaires
 - 3 271 policiers
- 811 membres du personnel civil international
- 2 601 membres du personnel civil local
- 142 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 13
 - Accidents (1) ; Maladie (10) ; Actes hostiles (1) ; Autres (1)
- Total pertes depuis 2007 : 235

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$1 039 573 200 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Afrique du Sud, Allemagne, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Djibouti, Équateur, Égypte, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Îles Salomon, Indonésie, Iran, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Malawi, Malaisie, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Corée, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Léone, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

XIII. MONUSCO

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
En cours depuis 2010

Mandat

Protection des civils et consolidation de la paix en République démocratique du Congo

Le 23 juin 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté, unanimement, une résolution qui prolonge l'embargo sur les armes en République démocratique du Congo (RDC), le gel des biens, et les restrictions de voyage, jusqu'au 1^{er} juillet 2017. Cet embargo ne concerne plus les fournitures, vente, et transfert d'armes et de matériels connexes au Gouvernement de la RDC. La résolution exige le désarmement et la cessation de toutes formes de violence par les forces démocratiques pour la libération du Rwanda, les forces alliées démocratiques, et l'Armée de Résistance du Seigneur. La résolution vise également le recrutement de jeunes engagés dans les conflits armés, l'exploitation illégale et la contrebande de ressources naturelles.

Un accord politique global et inclusif pour que soient organisées des élections présidentielles et législatives a été signé, le 31 décembre 2016, par la majorité présidentielle et des partis d'opposition. Cet accord, appuyé par le Conseil de sécurité de l'ONU en étroite coopération avec l'Union africaine, est considéré comme étant favorable à la stabilité, la paix, le développement et la consolidation de la démocratie constitutionnelle en RDC. L'espoir y est que cet accord sera signé par tous les partis politiques du pays et que le Gouvernement de la RDC et ses partenaires nationaux prendront toutes les mesures nécessaires pour accélérer les préparatifs des élections.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2293 (2016) du 23 juin 2016

S/RES/2277 (2016) du 30 mars 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2016/1130, 29 décembre 2016

Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, S/2016/840, 4 octobre 2016

Rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2016/833, 3 octobre 2016

Rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2016/579, 28 juin 2016

Rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2016/233, 9 mars 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 19 décembre 2016), RDC : Le chef des droits de l'homme de l'ONU appelle à traduire en justice les responsables des meurtres de manifestants, 19 décembre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38701>

(Dépêche du 19 décembre 2016), RDC : Des experts de l'ONU exhortent le gouvernement à lever les restrictions « abusives » imposées aux manifestants, 19 décembre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38669>

(Dépêche du 23 juin 2016), RDC : Le Conseil de sécurité reconduite les sanctions financières et sur les armes, 23 juin 2016 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37527#.WKDd3kUrK9Y>

(Communiqué de presse du 19 décembre 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo, SC/12646-AFR/3513, 19 décembre 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12646.doc.htm>

(Communiqué de presse du 21 septembre 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité concernant la situation en République démocratique du Congo, SC/12528-AFR/3451, 21 septembre 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12528.doc.htm>

(Communiqué de presse du 16 août 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, SC/12477-AFR/3430, 16 août 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12477.doc.htm>

(Communiqué de presse du 15 juillet 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, SC/12449-AFR/3414, 15 juillet 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12449.doc.htm>

Articles et autres documents

(GRIP, 10 août 2016), Congo, RDC (ONU), Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, Dernière modification : 10 août 2016 <http://www.grip.org/fr/node/1513>

Effectifs et budget

Effectifs : 22 498

- 18 620 membres du personnel en uniforme
 - 16 735 soldats
 - 478 observateurs militaires
 - 1 407 policiers
- 816 membres du personnel civil international
- 2 654 membres du personnel civil local
- 370 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 8
Accidents (3) ; Maladie (4) ; Actes hostiles (0) ; Autres (1))
- Total pertes depuis 2010 : 102

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$1 235 728 100 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Jordanie, Kenya, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali,

Maroc, Mongolie, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Pologne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume Uni, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen, et Zambie.

XIV. FISNUA

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abiyé (Soudan)
En cours depuis 2011

Mandat

Démilitarisation et suivi de la paix dans la zone litigieuse d'Abiyé

Après plusieurs prolongements de mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abiyé (FISNUA), les conditions de sécurité à Abiyé et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud continuaient encore, en novembre 2016, de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Cela a entraîné le Conseil de sécurité de l'ONU, le 15 novembre 2016, à proroger encore le mandat de la mission de six mois, jusqu'au 15 mai 2017. En effet, la zone d'Abiyé ne dispose d'aucune administration publique et d'état de droit, notamment d'une unité spéciale chargée de traiter les questions relatives à la migration des populations nomades. Or, ces institutions sont essentielles pour le maintien de l'ordre et la prévention des conflits intercommunautaires dans la zone. Dans une résolution S/RES/2318 (2016) du 15 novembre 2016, présentée par les États-Unis, le Conseil de sécurité a exigé que les deux pays, Soudan et Soudan du Sud, sortent de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient et mettent en place, très rapidement, l'administration et le Conseil de la zone d'Abiyé. La résolution a également exigé que les deux pays et communautés créent le Service de police d'Abiyé, notamment pour protéger les infrastructures pétrolières.

En termes de forces, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, dans cette même résolution S/RES/2318 (2016), que les effectifs déjà déployés de la FISNUA soient maintenus et que le reste des forces autorisées soit déployé en fonction de l'évolution du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, créé en juin 2011, pour renforcer la confiance entre Khartoum et Djouba. Dans son rapport S/2016/864 du 12 octobre 2016, le Secrétaire général de l'ONU notait que l'aide apportée au Mécanisme pour remédier à l'enlisement des efforts visant à rendre ce Mécanisme pleinement opérationnel devait être subordonnée à plusieurs conditions : le règlement du différend concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ; la reprise des discussions sur la démarcation de la frontière ; la tenue de réunions régulières du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ; et l'assurance d'une complète liberté de circulation.

En termes de protection des civils, le Conseil de sécurité de l'ONU a également décidé que la FISNUA devait être autorisée à prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils qui se trouvent sous menace imminente d'actes de violence physique. La mission pouvait, par ailleurs, procéder à la confiscation et à la destruction d'armes. Il s'agit de contrôler les mouvements d'armes à destination d'Abiyé afin d'en faire une zone exempte d'armes.

Même si les gouvernements soudanais et sud-soudanais reconnaissent une amélioration des relations entre les deux pays et communautés, il est important que les parties maintiennent une coopération constante et continue, essentielle pour l'avenir des relations entre les deux États, mais également pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région. Or, cela n'est encore pas le

cas à la fin de décembre 2016, et il existe encore des désaccords importants entre les parties – comme par exemple sur la création de la police d’Abyei – qui entravent le règlement de la crise. Quant à la FISNUA, elle n’est pas pleinement en mesure de faire face aux exigences de sécurité dans la région du fait qu’elle ne dispose pas de la force de police qui lui est nécessaire pour mener à bien son mandat. Les autorités soudanaises sont très lentes à fournir les visas requis pour le déploiement de nouvelles forces de police venant remplacer celles qui terminent leur mission. Or, la police joue un rôle crucial pour le maintien de la prééminence du droit et pour garantir le dialogue intercommunautaire sur la paix et la sécurité.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2327 (2016), 16 décembre 2016

S/RES/2326 (2016), 15 décembre 2016

S/RES/2318 (2016), 15 novembre 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur la situation à Abyei, S/2016/864, 12 octobre 2016

Rapport sur la situation à Abyei, S/2016/353, 15 avril 2016

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, S/2016/864, 12 octobre 2016

Dépêches du Service d’information de l’ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Couverture des réunions du 15 novembre 2016), Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Forces Nations Unies dans la zone d’Abyei jusqu’au 15 mai 2017, CS/12587, 15 novembre 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/cs12587.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 4 778

- 4534 membres du personnel en uniforme
 - 4 397 soldats
 - 129 observateurs militaires
 - 8 policiers
- 130 membres du personnel civil international
- 72 membres du personnel civil local
- 29 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 1
 - Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (1) ; Autres (0)
- Total pertes depuis 2011 : 21

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$268 624 600 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Bhoutan, Brésil, Burundi, Cambodge, Équateur, El Salvador, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Kirghizistan, Malawi, Malaisie, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Pérou, Rwanda, Sierra Léone, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Ukraine, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

XV. MINUSS

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
En cours depuis 2011

Mandat

Protéger les civils, surveiller le respect des droits de l'homme, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, et accompagner la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

Le Soudan du Sud a connu une aggravation de sa crise politique, humanitaire et sécuritaire, ce qui a entraîné le Conseil de sécurité à prolonger le mandat de la MINUSS, jusqu'au 15 décembre 2017. Cette crise est marquée par de la violence, causée par des dirigeants politiques et militaires du pays, lesquels ne respectent pas l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (S/RES/2290 (2016)). Cet accord avait été signé, le 17 août 2015, par le Président sud-soudanais, Salva Kiir Mayardit, et par les Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS) et représentant des anciens détenus. Pour le Conseil de sécurité, le règlement de la crise au Soudan du Sud ne peut faire l'objet d'une solution militaire. L'accord constitue une première mesure qui permettrait d'améliorer la situation politique et économique critique, ainsi que d'enrayer la catastrophe humanitaire et de sécurité dans le pays. Il existe une escalade de la violence ethnique, particulièrement en Équatoria central et, selon le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Adama Dieng, le conflit politique dans le pays peut rapidement se transformer en une véritable guerre ethnique.

D'un côté, le Conseil de sécurité prévoit d'imposer en vertu de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des sanctions ciblées contre toutes personnes ou entités, responsables ou complices d'activités ou de politiques qui créent une menace à la paix au Soudan du Sud (S/RES/2206 (2015), S/RES/2271 (2016), S/RES/2280 (2016), et S/RES/2290 (2016)) ; d'un autre côté, des responsables de l'ONU parlent de risque d'un conflit généralisé, nécessitant d'imposer un embargo sur les armes pour prévenir les violences massives et le risque que des atrocités soient commises (Dépêche du 16 décembre 2016). En revanche, un embargo sur les armes ne peut être suffisant pour réduire la violence, si les parties ont toujours accès aux armes déjà sur place. Il faut également favoriser une stratégie de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réforme du secteur de la sécurité.

Afin de permettre l'amélioration de la crise au Soudan du Sud, le pays doit, entre autres, protéger les civils, notamment en continuant de recourir aux conseillers de protection des enfants et des femmes. Il doit, par ailleurs, préserver la sûreté et la sécurité publiques à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS. La sécurité du personnel de l'ONU et de ses installations et matériels doit être garantie et le personnel doit être en mesure de circuler librement (S/RES/2290 (2016)). Mais, il est également important que la MINUSS instaure une collaboration et une liaison efficaces avec les populations locales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires, notamment en leur communiquant régulièrement des informations sur les risques de sécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils. Le Soudan du Sud doit également vérifier le respect des droits de l'homme en constatant et en rendant compte publiquement et régulièrement des cas de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, notamment lorsqu'elles sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Finalement, il est important que le Soudan du Sud instaure les conditions nécessaires qui peuvent permettre l'acheminement impartial de l'aide humanitaire dans le pays. (S/RES/2327 (2016)).

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2304 (2016) du 12 août 2016
S/RES/2302 (2016) du 29 juillet 2016
S/RES/2290 (2016) du 31 mai 2016
S/RES/2287 (2016) du 12 mai 2016
S/RES/2280 (2016) du 7 avril 2016
S/RES/2271 (2016) du 2 mars 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport spécial sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, S/2016/951, 10 novembre 2016
Rapport sur le Soudan du Sud (période allant du 12 août au 25 octobre 2016), S/2016/950, 10 novembre 2016
Rapport sur le Soudan du Sud (période allant du 1^{er} avril au 3 juin 2016), S/2016/552, 20 juin 2016
Rapport sur le Soudan du Sud, S/2016/341, 13 avril 2016
Rapport sur l'assistance technique fournie à la Commission de l'Union africaine et au Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de l'application du chapitre V de l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, S/2016/328, 7 avril 2016
Rapport sur le Soudan du Sud, S/2016/138, 9 février 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 19 décembre 2016), Soudan du Sud : Ban Ki-moon réclame un embargo sur les armes, 19 décembre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38678>
(Dépêche du 16 décembre 2016), Soudan du Sud : Le chef de l'ONU demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures punitives, 16 décembre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38659>
(Communiqué de presse du 18 novembre 2016), Déclaration de presse faite par le Conseil de sécurité sur la violence ethnique et la situation au Soudan du Sud, SC/12596-AFR/3492, 18 novembre 2016 <http://www.un.org/press/fr/2016/sc12596.doc.htm>
(Communiqué de presse du 4 septembre 2016), Communiqué conjoint publié par le Gouvernement provisoire d'union nationale du Soudan du Sud et les membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, SC/12505-AFR/3445, 4 septembre 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12505.doc.htm>
(Communiqué de presse du 10 juillet 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'escalada des combats à Juba (Soudan du Sud), SC/12441-AFR/3412-PKO/595, 10 juillet 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12441.doc.htm>
(Communiqué de presse du 9 juillet 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur les affrontements survenus à Juba (Soudan du Sud), SC/12440-AFR/3410-PKO/593, 9 juillet 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12440.doc.htm>
(Communiqué de presse du 1^{er} juillet 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité concernant les affrontements à Wau, au Soudan du Sud, SC/12431-AFR/3407, 1^{er} juillet 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12431.doc.htm>
(Communiqué de presse du 4 mai 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur le Soudan du Sud, SC/12350-AFR/3371, 4 mai 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12350.doc.htm>

(Communiqué de presse du 19 février 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur Malakal, au Soudan du Sud, SC/12252-AMR/3325-PKO/564, 19 février 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12252.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 16 147

- 13 723 membres du personnel en uniforme
 - 12 111 soldats
 - 185 observateurs militaires
 - 1 427 policiers
- 787 membres du personnel civil international
- 1 215 membres du personnel civil local
- 405 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 6
 - Accidents (0) ; Maladie (3) ; Actes hostiles (2) ; Autres (1)
- Total pertes depuis 2011 : 46

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$1 081 788 400 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie et Herzégovine, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Danemark, Égypte, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, République de Moldova, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

XVI. MINUSMA

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

En cours depuis 2013 pour appuyer le processus politique dans le pays. En 2014, le mandat a été revu pour l'axer sur des tâches prioritaires de sécurité, stabilisation, et protection des civils.

Mandat

Appui au processus politique et aide à la sécurité, stabilisation, et protection des civils au Mali

La MINUSMA est reconnue comme étant la mission la plus dangereuse (*Newsweek*, 12 juin 2016). La situation au Mali ne fait preuve d'aucun progrès concret vers la stabilisation durable dans le pays. Les groupes armés signataires dans la zone de Kidal continuent de violer les dispositions de cessez-le-feu de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (Accord signé le 15 mai 2015 à Bamako). Cela crée une situation d'instabilité régionale, empêche l'accès des groupes humanitaires qui visent à répondre aux besoins les plus urgents de la

population, en attendant la reprise des services publics de base, et met en cause le processus de paix. Les administrations intérimaires n'ont pas pu être nommées et il n'y a eu aucune avancée dans les processus de cantonnement, désarmement, démobilisation, et réintégration (DDR). Après quatre mois d'accalmie, des attaques dans plusieurs régions, et celles ciblées contre la MINUSMA, ont créé un nombre important de pertes. Dans la seule région de Mopti, les violences intercommunautaires ont fait 24 morts et 53 blessés entre fin juin et début septembre 2016. Selon le Secrétaire général adjoint de l'ONU, Hervé Ladsous, ces attaques ont lieu sur fond de dégradation générale de l'état de droit et de la cohésion sociale. Il est important que le Gouvernement du Mali, ensemble avec les ministères pertinents et le soutien de l'ONU, poursuive ses efforts pour l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, multiforme et cohérente, qui inclut des mesures visant à prévenir l'extrémisme violent (Dépêche du 6 octobre 2016). Or, la MINUSMA ne semble pas en mesure de réaliser pleinement son mandat tant que les signataires de l'accord de paix ne s'engageront pas résolument dans sa mise œuvre.

À la fin de décembre 2016, la situation ne présentait pas d'amélioration et les attaques poursuivaient leur cours.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2295 (2016) du 29 juin 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur la situation au Mali, S/2016/1137, 30 décembre 2016

Rapport sur la situation au Mali, S/2016/819, 29 septembre 2016

Rapport no. 13 concernant le soutien opérationnel apporté par les forces françaises à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, portant sur la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2016 (lettre), S/2016/813, 29 septembre 2016

Douzième rapport sur les actions menées par les forces françaises en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (Lettre), S/2016/550, 20 juin 2016

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, S/2016/498, 31 mai 2016

Rapport no. 11 concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, du 1^{er} décembre 2015 au 29 février 2016 (lettre Secrétaire général), S/2016/288, 29 mars 2016

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, S/2016/291, 28 mars 2016

Rapport sur la situation au Mali, S/2016/281, 28 mars 2016

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité – Rapport concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali du 1^{er} septembre au 30 novembre 2015, S/2016/8, 6 janvier 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 4 novembre 2016), Mali : Un an après la signature de l'accord de paix, un expert de l'ONU veut évaluer la situation des droits de l'homme, 4 novembre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38434>

(Dépêche du 6 octobre 2016), Mali : Les délais dans la mise en œuvre de l'accord de paix compromettent la stabilité du pays, selon l'ONU, 6 octobre 2016 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38257>

(Dépêche du 4 octobre 2016), Mali : L'ONU condamne l'attaque contre des casques bleus et réclame une enquête, 4 octobre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38231>

(Dépêche du 3 octobre 2016), Mali : Un casque bleu tué et cinq autres grièvement blessés dans une attaque dans la région de Kidal, 3 octobre 2016
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38227>

(Communiqué de presse du 7 novembre 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur le Mali, SC/12579-AFR/3483-PKO/610, 7 novembre 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12579.doc.htm>

(Communiqué de presse du 4 octobre 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur le Mali, SC/12542-AFR/3463, 4 octobre 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12542.doc.htm>

(Communiqué de presse du 8 août 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur le Mali, SC/12473-AFR/3424-PKO/599, 8 août 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12473.doc.htm>

(Communiqué de presse du 1^{er} juin 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur l'attentat terroriste perpétré contre la MINUSMA, SC/12384-AFR/3392-PKO/585, 1^{er} juin 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12384.doc.htm>

(Communiqué de presse du 29 mai 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur l'attentat terroriste perpétré contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), SC/12381-AFR/3389-PKO/584, 29 mai 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12381.doc.htm>

(Communiqué de presse du 19 mai 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur l'attentat terroriste contre la MINUSMA, SC/12366-AFR/3381-PKO/581, 19 mai 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12366.doc.htm>

(Communiqué de presse du 12 février 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur le Mali, SC/12240-AFR/3322-PKO/561, 12 février 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12240.doc.htm>

(Communiqué de presse du 12 janvier 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur le Mali, SC/12198-AFR/3300-PKO/555, 12 janvier 2016
<https://www.un.org/press/fr/2016/sc12198.doc.htm>

Articles et autres documents

(Newsweek, June 12, 2016), Peacekeeping in Mali: The U.N.'s most dangerous mission, Newsweek, June 12, 2016

<http://www.newsweek.com/mali-un-mission-northern-mali-conflict-aqim-africa-peacekeeping-468907>

Effectifs et budget

Effectifs : 13 083

- 11 883 membres du personnel en uniforme
 - 10 579 soldats
 - 40 observateurs militaires
 - 1 264 policiers
- 585 membres du personnel civil international
- 661 membres du personnel civil local
- 146 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0

- Total pertes depuis 2013 : 106

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$933 411 000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Allemagne, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Indonésie, Italie, Jordanie, Kenya, Libéria, Lituanie, Madagascar, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Sénégal, Sierra Léone, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, et Yémen.

XVII. MINUSCA

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
En cours depuis 2014

Mandat

Protéger les civils et appuyer la mise en œuvre de la transition en République centrafricaine

Par sa résolution 2301 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUSCA, jusqu'au 15 novembre 2017.

L'élection présidentielle en République centrafricaine (RCA), en février 2016, remportée par l'ancien premier ministre, Faustin Archange Touadera, a marqué une nouvelle page de l'histoire du pays. Monsieur Touadera considère le rétablissement de la sécurité comme une priorité absolue. Cependant, si la sécurité en RCA s'améliore, elle n'en demeure pas moins précaire et les difficultés à surmonter demeurent importantes. Ceci, d'autant plus que les capacités de l'État sont très faibles. Même si la MINUSCA appuie les efforts de désarmement, démobilisation, réintégration des anciens combattants (DDR), et rapatriement, pour améliorer la sécurité dans le pays, il est important que le pays dispose d'un programme national de DDR. Cela nécessite l'adoption d'une démarche globale à l'égard des groupes armés, fondée notamment sur la concertation politique et sur la réforme du secteur de la sécurité. La présence continue de groupes armés, les violences intercommunautaires, et la faiblesse des forces nationales de sécurité sont toutes des menaces à la sécurité et à la stabilité de la RCA. Des groupes armés, comme l'Union pour la paix en Centrafrique, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique, et le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique, contrôlent des activités économiques importantes dans leurs zones d'opération, notamment l'extraction illicite d'or et de diamants, et refusent au gouvernement l'accès à ces zones. Ces groupes créent des nuisances à la sécurité et à l'état de droit et continuent de mettre la population civile en danger. Cette situation crée, d'autre part, un climat favorable à la criminalité transnationale, notamment au trafic d'armes et à l'emploi de mercenaires. Elle risque, en outre, de constituer une zone fertile pour les réseaux extrémistes. A la suite de pourparlers avec les divers groupes armés, notamment les factions de l'ex-Séléka et des antibalaka, en mai 2016, la RCA a fait part à l'ONU de la volonté de plusieurs groupes armés de participer au processus de DDR. Ces groupes, cependant, n'incluent pas la coalition de l'ex-Séléka, laquelle s'était fragmentée pour ensuite se réorganiser après sa

dissolution officielle, en septembre 2013. Le groupe avait refusé de signer l'Accord sur le DDR et le rapatriement négocié durant le Forum de Bangui et signé le 10 mai 2015 (S/RES/2301 (2016)).

Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, la RCA prévoit de transformer les Forces armées centrafricaines qui étaient des « forces projetées », en « forces de garnison » professionnelles, ouvertes à tous et dotées de structures efficaces de contrôle et de commandement. Le secteur de la défense du pays doit être restructuré, car il dispose d'un effectif trop élevé de personnel. En effet, avec 8 300 personnes à son service, ce secteur compte pour un quart des dépenses publiques. Quant à la police et la gendarmerie, le nombre d'habitants par policier étant très élevé (1 250 personnes/policier), le pays compte renforcer leurs effectifs et le financement qui leur est alloué.

Le pays continue de bénéficier de l'aide de la communauté internationale, essentielle à sa stabilité à long terme. Celle-ci dépend en partie de son intégration à l'échelle régionale et sous-régionale et de la volonté des pays voisins à continuer de l'aider de manière constructive. La superficie de la RCA est de plus de 620 000 kilomètres carrés, sans littoral, ce qui rend la gestion effective de la MINUSCA difficile et empêche celle-ci d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle. L'approvisionnement est très lent, en raison des mauvaises infrastructures. En outre, le gouvernement continue de prélever des droits sur toutes les marchandises importées par la MINUSCA.

En matière humanitaire, près de la moitié de la population nécessite des biens de base. Environ un cinquième de la population est toujours déplacé. Avec plus de 418 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 185 000 d'entre elles vivant dans une centaine de sites où il est difficile d'assurer leur sécurité, la situation humanitaire pose de nombreux problèmes qui peuvent affecter la stabilisation du pays à long-terme (S/2016/565 (2016)).

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2301 (2016) du 26 juillet 2016

S/RES/2281 (2016) du 26 avril 2016

S/RES/2264 (2016) du 9 février 2016

S/RES/2262 (2016) du 27 janvier 2016

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur la situation en République centrafricaine, S/2016/824, 29 septembre 2016

Rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, S/2016/565 (2016) du 22 juin 2016

Rapport sur les actions menées en République centrafricaine (lettre Secrétaire général), S/2016/342, 13 avril 2016

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine, S/2016/305 du 1^{er} avril 2016

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine, S/2016/133 du 12 février 2016

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Communiqué de presse du 28 juin 2016), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la République centrafricaine, SC/12424-AFR/3404-PKO/591, 28 juin 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12424.doc.htm>

(Communiqué de presse du 18 avril 2016), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité à l'occasion de l'attaque contre la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA), SC/12329-AFR/3362-PKO/572, 18 avril 2016 <https://www.un.org/press/fr/2016/sc12329.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 13 327

- 12 152 membres du personnel en uniforme
 - 10 245 soldats
 - 148 observateurs militaires
 - 1 759 policiers (incluant les unités constituées)
- 518 membres du personnel civil international
- 242 membres du personnel civil local
- 136 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

- Total pertes en 2016 : 0
- Total pertes depuis 2014 : 25

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$920 727 900 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2016)

Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Congo, Djibouti, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Hongrie, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Portugal, République démocratique du Congo, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Togo, Tunisie, Viet Nam, Yémen, et Zambie.